



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2019

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 6 décembre 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration de parcelles dans le Domaine Public Communal

La Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord:

n°349/18109, place voirie, d'une contenance de 23 ca, au lieu-dit « rue de Luxembourg »,
n°346/12242, place voirie, d'une contenance de 29 ca, au lieu-dit « rue de l'Ecole »,
n°346/18106, place voirie, d'une contenance de 33 ca, au lieu-dit « rue de l'Ecole »,
n°346/18107, place voirie, d'une contenance de 51 ca, au lieu-dit « rue de l'Ecole »

du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, les parcelles faisant partie de la voirie publique de longue date.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jessica Krebs
Service Biens fonciers